



Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication CGT

263, rue de Paris - case 426 - 93514 MONTREUIL CEDEX -

Tél. 01 55 82 85 74 Fax 01 55 82 85 74

Site Internet : filpac-cgt.fr

Motion de soutien aux salariés du groupe Centre France

Les délégués de presse réunis en assemblée générale à Lille le 29 janvier apportent tout leur soutien aux salariés en lutte dans le groupe Centre France contre ces centaines de licenciements inacceptables.

Le SPQR, muet jusqu'à lors sur les centaines d'emplois supprimés ou en voie de l'être dans la branche, se trouve enfin une utilité. Une déclaration de soutien à ses mandants. Il parle de faits violents, inadmissibles, etc.

De quelles violences parle-t-on ? Celles des salariés qui défendent leurs emplois et n'ont d'autre choix que de retenir quelques heures leurs directeurs pour qu'enfin s'ouvrent de véritables négociations.

Et votre violence Messieurs les éditeurs ? Vous qui avez mené la presse là où elle se trouve aujourd'hui. Vous qui la mettez dans les mains des banquiers ou autres financiers parce que vous avez été incapables de la développer. Vous avez su constituer des groupes sans avoir la compétence de les gérer.

Il a bon dos le numérique. Votre seul souci n'a été que de faire grossir vos portefeuilles d'actions, vous gaver en détruisant des emplois depuis trente ans.

Comment le groupe Centre France peut-il venir quémander des aides EDEC financés par nos impôts et dans le même temps licencier des centaines de salariés ?

Messieurs les éditeurs, vous envoyez des familles complètes vers la misère et vous nous parlez de violence ! Qui êtes-vous pour donner des leçons de démocratie, de dialogue social apaisé ! De dialogue, il n'y en a plus. A qui la faute ?

Aller chercher des subsides de l'Etat via nos signatures en bas d'un accord de branche sur lequel vous vous asseyez allègrement. La voilà votre conception du dialogue social.

Alors, désolé, mais nous ne marcherons pas dans votre combine

La Filpac-CGT exige l'arrêt immédiat des licenciements. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour faire entendre la voix des salariés confrontés à ces licenciements injustifiés.

Lille le 29 janvier 2014